

Le 22 novembre 2021

**Objet : Formulaire Budget 2022**

Chers curés, administrateurs, et marguilliers,

Vous trouverez ci-joint le fichier Excel qui doit être complété pour votre budget 2022. Veuillez porter une attention particulière à l'onglet « Éléments à respecter » et assurez-vous de compléter tous les sections. Si vous prévoyez un déficit en 2022, veuillez expliquer les mesures proposées par votre fabrique afin d'améliorer sa viabilité financière. Votre budget ne sera pas approuvé sans ses explications.

Le pourcentage de contribution diocésaine demeure à 9% pour l'année 2022. Si vous pensez que vous n'avez pas la capacité de payer le taux de 9% en 2022, vous devrez joindre à votre budget une demande officielle de réduction de taux, en expliquant pourquoi vous n'êtes pas en mesure de payer le taux diocésain et en fournissant une explication détaillée sur la manière dont vous comptez améliorer votre situation financière. Nous vous en aviserons si votre demande est approuvée et votre budget sera révisé en conséquence.

**Le formulaire de budget doit être retourné dûment signé, par courriel à [servicesfabriques@diocesemontreal.org](mailto:servicesfabriques@diocesemontreal.org), au plus tard le 31 décembre 2021. N'oubliez pas de joindre votre résolution de fabrique approuvant le budget, et la demande de réduction de taux diocésain, le cas échéant.**

Veuillez également faire parvenir une copie de votre budget à votre vicaire épiscopal.

Pour toute autre information, n'hésitez pas à nous contacter par courriel à l'adresse suivante : [servicesfabriques@diocesemontreal.org](mailto:servicesfabriques@diocesemontreal.org).

Merci de votre collaboration.



Laura Rochford, CPA, CA  
Directeur financier et économiste diocésain